

Paroles gentilléennes

BULLETIN D'INFORMATIONS DES SOCIALISTES, VERTS ET CITOYENS DE GENTILLY | NUMERO 1 - ETE 2008

■ Edito

HABITANTS de Gentilly, ceci est votre journal. Vous avez été nombreux à soutenir notre projet socialiste, vert et citoyen pour Gentilly au 1^{er} tour des dernières élections municipales. Développement durable, démocratie locale, transparence sur le logement social et dans la gestion de la commune, rénovation des quartiers : *Paroles gentilléennes* veut faire vivre l'exigence démocratique portée à gauche par notre liste en mars dernier. Pour vous informer sur les choix municipaux et donner la parole à tous les Gentilléens. En toute transparence et sans langue de bois. Pour cette lettre trimestrielle, vos contributions et réactions sont les bienvenues !

■ Quatre élus à votre écoute

Notre groupe socialiste, vert et citoyen compte quatre conseillers municipaux : **Patrice-Marie Sève** (PS), président du groupe, **Martine Guillaume** (PS), déléguée à la Communauté d'agglomération (CA), **Vincent Berville** (Les Verts), délégué-suppléant à la CA, et **Marie-Sygne Leca** (PS).

Les contacter :

→ Web : www.ps-gentilly.org

et <http://gentilly.lesverts.fr>

→ Courriel : ps.gentilly@gmail.com

■ Vie du conseil municipal

Chaque trimestre, nous publierons les points essentiels, selon nous, des conseils municipaux auxquels nos élus ont participé. Un compte rendu plus détaillé peut être consulté sur le blog : www.ps-gentilly.org

Le premier conseil municipal, qui s'est tenu le 15 avril 2008, a été riche en décisions.

■ Un lieu de culte musulman

Nous expliquons dans ce journal, comme nous l'avons fait au conseil municipal, nos réserves : non pas sur le principe d'un lieu de culte musulman, tout à fait nécessaire, mais sur les modalités et les choix proposés par la municipalité.

Le projet a été adopté par 26 voix pour et 7 abstentions (dont celles des socialistes et verts).

■ Modification du règlement municipal

Une des modifications proposées abaisse le nombre d'élus nécessaires pour constituer un groupe à 3 au lieu de 5. Cette mesure permet à la minorité de gauche (4 élus) et la minorité de droite (3 élus) d'avoir chacune leur groupe. C'est un effort d'ouverture démocratique apprécié. Le mouvement « Gentilly à gauche autrement » n'a pas annoncé encore son intention de former, ou non, un groupe séparé.

■ Restauration scolaire

Les élus socialistes/verts souhaitaient obtenir un représentant dans « SITO-RESTAU » en charge de la restauration scolaire : ils voulaient y intervenir en faveur de l'amélioration de la qualité des repas et l'introduction progressive du bio. Notre demande a été refusée : les 5 postes (3 titulaires et 2 suppléants) ont été attribués à des représentants de la majorité.

Fatah Aggoune (adjoint à l'écologie urbaine et environnement) a indiqué qu'il constatait sur le marché que les gens n'ont pas les moyens d'acheter du bio. Il alimente ainsi l'idée que le bio est une denrée de luxe réservée aux « bourgeois ».

Nous pensons au contraire qu'il est de la responsabilité de la commune de mettre des produits de qualité, en particulier bio, à portée de tous : c'est possible sans surcoût important en modifiant les circuits d'achat pour favoriser les circuits courts, moins coûteux en énergie.

■ Déchets végétaux

La majorité municipale s'est engagée à mettre en œuvre le ramassage sélectif des déchets végétaux - déjà pratiqué dans plusieurs autres villes de l'agglomération - dans l'année sans augmentation de la taxe d'ordures ménagères. Nous serons attentifs au respect de cet engagement.

■ Subventions aux associations

Le projet du collège Rosa Parks « Je regarde et j'écris ma ville » a des qualités pédagogiques certaines. La participation de la ville à ce projet est approuvée à l'unanimité. Nous regrettons qu'aucun débat ne soit engagé sur les difficultés rencontrées par le collège et son taux d'évitement (plus de 60% des élèves gentilléens ne s'y inscrivent pas). Les élus socialistes et Verts ont aussi voté pour le projet d'adduction d'eau potable alimenté par énergie solaire proposé par « l'association malienne de solidarité ».

A l'unanimité, les élus ont rejeté la mise en place à Gentilly de la base-élèves : système de fichage des élèves et de centralisation des données les concernant prévu par la loi de prévention de la délinquance.

■ Actualité : un lieu de culte musulman



Avenue Paul Vaillant Couturier, Gentilly

■ Les faits

Après avoir dialogué ces dernières années avec la communauté musulmane, mais en refusant de s'impliquer directement dans la création d'un lieu de culte, au nom des principes laïques, la municipalité a changé d'avis. Peu avant les élections municipales. Début mars, un bail de location pour une durée de 5 ans était signé par le maire avec le Collectif des Musulmans de Gentilly, pour des locaux de 330 m² et un terrain de 1823 m², appartenant à la Ville, situés avenue Paul Vaillant-Couturier. Un aménagement de ces bâtiments étant nécessaire pour qu'ils puissent servir de lieu de culte, son coût, à la charge des locataires et évalué à 120 000 euros, a été déduit du loyer. Celui-ci est alors passé d'une valeur théorique de 2000 euros par mois à la somme très symbolique de 10 euros!

Les élus municipaux n'ont été informés qu'à posteriori de ce contrat et de ses clauses, à l'occasion du conseil municipal du 15 avril qui se prononçait simplement sur l'autorisation de la demande d'un permis de construire, nécessaire aux travaux de rénovation.

Ayant exprimé des réserves, les élus du Parti socialiste et des Verts se sont abstenus dans ce vote.

■ Une solution provisoire et contestable

L'implantation d'un lieu de culte avenue Paul Vaillant-Couturier a été décidée sans aucune concertation avec l'ensemble des Gentilliens, en particulier les riverains de cet équipement.

Le vaste espace sur lequel est installé le lieu de culte musulman a une grande importance financière et économique pour notre ville. Le Plan local d'urbanisme le réserve pour de futurs bâtiments d'activité. C'est pour cette raison que le bail signé est provisoire, d'une durée de 5 ans seulement. Ensuite tout sera démoli, et la communauté musulmane aura investi des sommes pour une installation provisoire, en pure perte.

Le bail signé nous paraît également discutable en regard des lois laïques qui régissent notre vie publique, car l'annulation quasi-complète du loyer en échange de travaux, ressemble beaucoup à une subvention municipale déguisée, pratique totalement interdite pour des lieux de culte par la loi de séparation des Églises et de l'État votée en 1905. En effet les aménagements effectués n'auront ensuite ni usage ni intérêt pour la commune.

■ Précipitation

Nous estimons que cette affaire a été traitée avec beaucoup trop de précipitation au moment des élections municipales. La municipalité aurait dû se donner le temps d'aider les associations représentatives des musulmans de Gentilly à trouver un lieu de culte autonome, stable et totalement indépendant des pouvoirs publics.

Depuis 1905 toutes les religions représentées à Gentilly ont créé leurs lieux de culte avec des fonds exclusivement privés, sans aucune subvention publique : une église avenue Paul Vaillant-Couturier en 1933, une synagogue au Kremlin-Bicêtre en 1963 sur un terrain en partie loué par la municipalité, un temple protestant au Kremlin-Bicêtre en 1972, un temple bouddhiste rue Condorcet en 1994. De la même façon, la ville du Kremlin-Bicêtre a mis un terrain à disposition de la communauté musulmane pour qu'elle y construise une mosquée. Pourquoi la municipalité de Gentilly n'a-t-elle pas choisi la même démarche ?

■ Que dit la loi de 1905 ?

La loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation de l'Église et de l'État prévoit que :

Article 1er- La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2.- La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte (...)

■ Un principe de neutralité

La loi de 1905, qui consacre le principe de laïcité, impose ainsi à l'État, et au travers lui aux collectivités territoriales, de respecter un principe de neutralité à l'égard de toutes les religions. Aucune aide, aucune subvention ne doit être accordée sous quelque forme que ce soit. Le régime des biens immobiliers dépend cependant de leur date de construction. Construits avant 1905, les bâtiments appartiennent à l'État qui les met gratuitement à disposition pour l'exercice du culte et les entretient. Construits après 1905, ce sont des biens privés qui doivent être financés et entretenus par les fidèles. Les collectivités locales ont toutefois la possibilité d'accorder des garanties d'emprunt et des baux emphytéotiques (d'une durée de 100 ans) pour le financement de la construction d'édifices culturels.

■ Vie des quartiers

■ Plateau/Chaperon Vert : deux quartiers, une seule école ?

Les écoles Joliot-Curie et Jean Lurçat vont être détruites, dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, et de la séparation (souhaitée par la mairie d'Arcueil) des écoles intercommunales maternelle et primaire. Elles accueillent jusqu'à présent sur le quartier du Chaperon Vert des enfants d'Arcueil et de Gentilly, La mairie d'Arcueil reconstruit, sur sa commune, une école maternelle et une école primaire.

■ 16 classes pour Lamartine ?

La mairie de Gentilly fait le choix de demander aux enfants habitant le Chaperon Vert de rejoindre l'école primaire Lamartine. Ce choix est intéressant à première vue, car il permet à deux quartiers de faire école commune. Mais il présente deux inconvénients majeurs : il oblige les familles du Chaperon Vert, et ultérieurement celles qui résideront sur le terrain Lénine, à d'importants déplacements pour mener les enfants sur le Plateau (tout en continuant à conduire les plus petits à l'école maternelle du Chaperon Vert...) Il transforme l'école Lamartine, jusqu'à présent paisible établissement de 9 classes, en un établissement dont les dimensions vont totalement modifier le fonctionnement. Selon une étude commandée par la mairie, l'école pourrait comprendre jusqu'à 16 classes, ce qui change son organisation interne et nécessite des travaux conséquents : cela pourrait aller jusqu'à la suppression d'une partie de l'espace de récréation et même des espaces verts environnants.

La municipalité s'est engagée, avant les élections, à révoquer ce projet avec tous les parents d'élèves concernés, à limiter le nombre maximum de classes de l'école (l'école Lamartine a été construite à l'origine pour 12 classes), et à ne sacrifier aucun espace vert existant. Nous devons être vigilants sur le respect de ces engagements.

■ La teigne à l'école

Plusieurs cas de teigne ont été signalés au cours de ces derniers mois sur les enfants fréquentant les écoles et centres de loisir de Gentilly (11 cas diagnostiqués sur la seule école maternelle Jean Lurçat !). La teigne est une maladie contagieuse, qui nécessite des mesures de prévention immédiates pour freiner sa diffusion. La teigne a plusieurs formes. Dans sa forme antropophile, il s'agit de champignons qui se transmettent entre les être humains lors d'un contact direct avec les cheveux ou les poils, ou par un contact indirect (lavabos, toilettes...). Ses symptômes se caractérisent par des plaques rouges, notamment sur le cuir chevelu, et une perte à cet endroit des cheveux. Les traitements sont efficaces : par voie orale, et locale. Pour éviter la propagation de la maladie, des normes recommandent,

lorsqu'un ou plusieurs cas de teigne ont été diagnostiqués, de mettre en œuvre de mesures pour favoriser immédiatement l'examen de tous les enfants de l'entourage, pour un traitement adapté. Plus la réponse est rapide, plus on évite d'avoir à isoler les enfants qui peuvent être « porteurs sains » de la maladie. La municipalité n'a pris qu'une initiative : réunir les parents de Jean Lurçat en les prévenant quelques jours à l'avance (trois parents présents...). Pourquoi la municipalité ne diffuse t-elle aucune information, et ne se préoccupe t-elle pas de sensibiliser les familles ? Craint-elle le risque de panique des parents ? C'est considérer ces derniers comme des irresponsables et augmenter le risque d'arriver à de véritables problèmes sanitaires.

■ Echos verts

■ Le peuplier, meilleur ami du grimpereau



Sept peupliers et deux platanes vont être remplacés prochainement devant les établissements Sanofi et dans le parc Picasso (photo). Les platanes vont être remplacés par quatre frênes Quant aux peupliers ce n'est

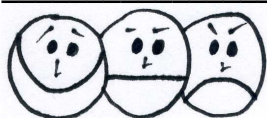
pas encore fixé. Les essences prévues rentrent dans le cadre de l'embellissement du Parc Picasso. Les peupliers sont maintenant très vieux et les anciennes tailles pourrissent. Mais ces arbres nourrissent certaines espèces d'oiseaux, notamment le grimpereau, des jardins que l'on peut observer le long des troncs à la recherche d'insectes. Son cérémonial est toujours le même : il démarre en bas du tronc, remonte en spirale jusqu'aux branches et recommence sur l'arbre suivant. On le confondrait facilement avec une souris à cause de cette démarche rapide. Il niche sous les écorces et les anfractuosités des vieux arbres. Avec la coupe des derniers peupliers de Gentilly, c'est peut-être aussi le départ du grimpereau des jardins du parc Picasso.

■ Les Indécrottables sur le pied de guerre

Avec le printemps, nos amis les chiens aiment davantage se balader. Nous pensons qu'un affichage régulier pour inciter à ramasser ou à ne pas salir est efficace. La municipalité ne fait absolument rien pour faciliter la tâche des maîtres. Quelques propositions : distribution de sacs, création d'endroits réservés, incitation à la civilité et au respect de tous, marquage au sol...

Les idées ne manquent pas, la volonté politique oui !

» Infos sur Gentilly et le quartier du val-de-Bievre : <http://valdebievre.over-blog.net>



Le billet d'humeur

■ **Lu dans le journal du Parti communiste *Le Gentilléen*** : « Les Gentilléens ont gardé leur ville ! » Quel envahisseur a donc menacé notre belle cité sans que je n'en sache rien ? J'y suis : quelques milliers d'électeurs qui ont manqué à la liste de Patricia Tordjman pour faire le vide autour d'elle dans le paysage politique gentilléen. Mais les Gentilléens, les vrais, ont vaillamment défendu le bastion. Ouf !

Un peu plus loin, le même journal nous explique qu'il n'y avait qu'une liste à gauche, on devine laquelle... Mais celle de Patrice-Marie Sève alors ?

Monsieur *Le Gentilléen*, je me permets de vous informer que tous les militants socialistes et verts de Gentilly, avec l'appui de leurs partis respectifs ont approuvé la constitution de la première liste qui donnait aux Gentilléens le choix à gauche pour les élections municipales. Ils ne le regrettent pas, et avec eux certainement une bonne partie des 1450 électeurs qui ont voté en faveur de leurs idées, et peut-être même pas mal d'autres...

■ **Dans le magazine *Vivre à Gentilly*, Jean-Louis Gêrus**, qui conduisait la liste divers droite aux municipales, se cherche des excuses pour le pire score de la droite depuis au moins 25 ans, toutes élections confondues. On apprend ainsi que, trop pris par leur travail, lui et ses colistiers n'ont pas vraiment pu faire campagne. M. Gêrus doit seulement au hasard d'un déplacement professionnel le soutien (fracassant) du maire UMP du Havre. M. Gêrus : vos adversaires socialistes, Verts et citoyens ont eux aussi des vies bien remplies, des métiers prenants et des responsabilités importantes. Cela ne les a pas empêchés de faire campagne, ce qui leur a permis de rencontrer de nombreux Gentilléens. La prochaine fois, faites un effort, le débat démocratique n'en sera que plus intéressant.

■ Chaperon vert : ORU, où es tu ?

Madame le maire,
Qu'en est-il de l'opération de rénovation urbaine (ORU) du Chaperon vert ? Pourquoi la ville de Gentilly n'a elle pas la volonté de communiquer sur le projet ?

Courant 2007, une enquête publique sur les interventions dans les logements avec le vote des locataires sur les travaux qui concernent leur bâtiment était prévu : qu'en est-il ? Pourquoi n'avons-nous pas, comme à Arcueil, un comité de suivi avec des représentants pour chaque bâtiment, et la réalisation d'un journal impliquant les habitants dans le comité de rédaction ? Comment se feront les hausses de loyer, sachant que toutes les rénovations même les plus légères, comme c'est majoritairement le cas à Gentilly, impliquent une augmentation d'au moins 30% ?

Merci de votre attention en espérant des réponses pour notre prochaine publication.

■ Revue de web

Notre (courte) sélection de sites et blogs utiles et documentés sur Gentilly et la banlieue. Vos conseils de « web-surfeurs » sont les bienvenus !

Ecrire à : ps.gentilly@gmail.com

■ Bondy Blog



Lancé à Bondy (Seine-Saint-Denis), ce blog d'actualité est bâti au quotidien par des internautes souvent issus des quartiers populaires. Un regard percutant sur la banlieue. Le Bondy Blog a aussi des petits frères à Lyon, Marseille, Dakar et même...à Neuilly !

→ <http://20minutes.bondyblog.fr>

■ « Paris est sa banlieue »

Un nom un brin provocateur, et une idée force : Paris doit travailler avec ses voisins sur des projets communs des deux côtés du périph'. Une mine d'infos et de cartographies.



→ <http://parisbanlieue.blog.lemonde.fr>



Paroles gentilléennes

Ont participé à ce numéro : Bouchra Benmadani, Michel Dixmier, Dan Feiller, Guillaume Gaulier, Frédéric Héritier, Laurence Pécaut-Rivolier, Patrice-Marie Sève.

Le numéro 1 de *Paroles gentilléennes* est imprimé à 10000 exemplaires, et distribué à Gentilly.

Envie de vous exprimer, de réagir à un article ? A vous la parole !

Comment nous contacter ?

■ Par courriel
→ ps.gentilly@gmail.com

■ Sur Internet
→ www.ps-gentilly.org
→ <http://gentilly.lesverts.fr>

■ Par courrier
Adresse :
Parti socialiste BP3 94250 Gentilly

Ne pas jeter sur la voie publique